

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 11 mai 2017

Compte-rendu affiché le : 18 mai 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Philippe SADOT

Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, Mme QUIBLIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, Mme REY, Mme JAUFFRET, Mme PRUNARET, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, Mme RODAMEL, M TREMBLEAU, Mme POULARD, Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mme JAMBON,

Membres représentés : M GOURRIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, M DE PARISOT DE BERNECOURT, M ROUX, Mr GUILLON, M GUIBERT, M RIVIER

Membre absent : MME SANTOS-MALSCH,

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS – BAILLEUR DYNACITÉ – OPÉRATION 61 ROUTE DU BRUISSIN/CHEMIN DES PINS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoir : 7

Nombre de votants : 32

Nombre de pour : 32

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-Delib2017-05-04-
DE
Date de télétransmission : 18/05/2017
Date de réception préfecture : 18/05/2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS –
BAILLEUR DYNACITÉ –
OPÉRATION 61 ROUTE DU BRUISSIN/CHEMIN DES PINS –
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**
Délibération n°2017-05-04

Rapporteur : S. Calabre

Au 1^{er} janvier 2016 la commune de Francheville comptabilise 1 033 logements sociaux représentant 18,2 % des résidences principales.

En application de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, renforcée par la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013, les communes de plus de 3 500 habitants situées dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants doivent prendre des dispositions pour faciliter la production de logements locatifs sociaux en vue d'atteindre 25% des résidences principales en 2025.

En application de la loi, la commune de Francheville participe à cet objectif en octroyant notamment des subventions aux bailleurs sociaux afin de les soutenir dans les frais d'acquisition ou de construction des logements à vocation sociale.
Cette subvention communale vient en complément des autres financements alloués par l'État, la Région et la Métropole.

En l'espèce, le bailleur social Dynacité prévoit l'acquisition à Francheville de 8 logements au sein d'une opération immobilière située 61 route du Bruissin/Chemin des Pins.

Celle-ci est en cours de construction par la SNC Rhône-Alpes suite à la délivrance d'un permis de construire n°069 089 15 00038 autorisé en date du 15/10/2015.

2 des 8 logements sont financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), 2 autres en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et 4 logements en PLS (Prêt Locatif Social).

Pour cette opération, par délibération n°2016-245-1 en date du 13 janvier 2017, la Métropole a octroyé une subvention de 70 000 euros.

Pour mener à bien ce projet, le bailleur sollicite auprès de la Commune une participation financière d'un montant de 11 584 €.

La participation de la Commune s'inscrit dans le cadre de la réglementation nationale des financements aidés par l'État dont bénéficient les logements sociaux conventionnés (PLUS, PLAI ou PALULOS populations défavorisées (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et d'occupation sociale), programme Social Thématique hors Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cette subvention fera l'objet d'un amortissement conformément à la réglementation en vigueur.

En contrepartie de l'aide financière accordée par la Commune, Dynacité s'engage à réserver un logement au CCAS de Francheville pour droit d'affectation.

Les modalités de versement de l'aide sont fixées dans la convention annexée ci-après et concerne notamment l'aide à l'acquisition en VEFA de 4 logements dont 2 logements PLUS, 2 logements PLAI.

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-Delib2017-05-04-
DE
Date de télétransmission : 18/05/2017
Date de réception préfecture : 18/05/2017

Vu la présentation en commission Qualité de Vie & Urbanisme le 24 avril 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

AUTORISE le principe d'attribution d'une subvention de 11 584 euros, au titre de la politique Habitat, au profit du bailleur social Dynacité pour l'acquisition de 4 logements conventionnés dans l'opération située 61 Route du Bruissin/Chemin des Pins ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, relative aux conditions de versement de la subvention à Dynacité ainsi que tout document utile au versement de cette subvention ;

PRÉCISE que les crédits sont inscrits à l'article 20422 pour les frais de subventionnement en matière de politique de l'Habitat **A L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 11 MAI 2017**



**Michel RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-Delib2017-05-04-
DE
Date de télétransmission : 18/05/2017
Date de réception préfecture : 18/05/2017

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170511-Delib2017-05-04-
DE
Date de télétransmission : 18/05/2017
Date de réception préfecture : 18/05/2017